

30 ANS DE  
SOUTIEN À

# LA LUTTE POUR LE DROIT À L'ALIMENTATION ET À LA NUTRITION



## Les peuples ruraux

*Se mobiliser contre la dépossession du bien commun*

### Qui sont les peuples ruraux?

Les peuples ruraux sont les peuples vivant de l'agriculture artisanale ou de petite échelle, de l'élevage de bétail, de pastoralisme, de pêche, de sylviculture, de chasse et de cueillette, de produits artisanaux liés à l'agriculture ou d'un emploi corollaire dans une zone rurale. Les peuples ruraux comptent aussi les travailleurs salariés, indépendamment de leur statut juridique, de plantations et de grandes exploitations agricoles ainsi que d'entreprises agro-industrielles. Ils sont aussi travailleurs migrants saisonniers. Leurs identités sont aussi fluides et multiples que les paysages ruraux qu'ils habitent et sont aussi influencées par l'écosystème et le climat ainsi que par les relations économiques, socio-politiques et culturelles qu'ils entretiennent avec le monde urbain.

### Quels sont leurs droits?

Les principaux traités internationaux relatifs aux droits humains, dont le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (articles 11, 12 et 13), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (articles 6, 9, 14, 19, 21 et 22), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (article 14), offrent une protection importante pour les droits des peuples ruraux et pour l'indivisibilité de ces droits.

En plus de ces instruments majeurs, d'autres instruments contraignants existent, tels que les conventions de l'Organisation internationale du travail, la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

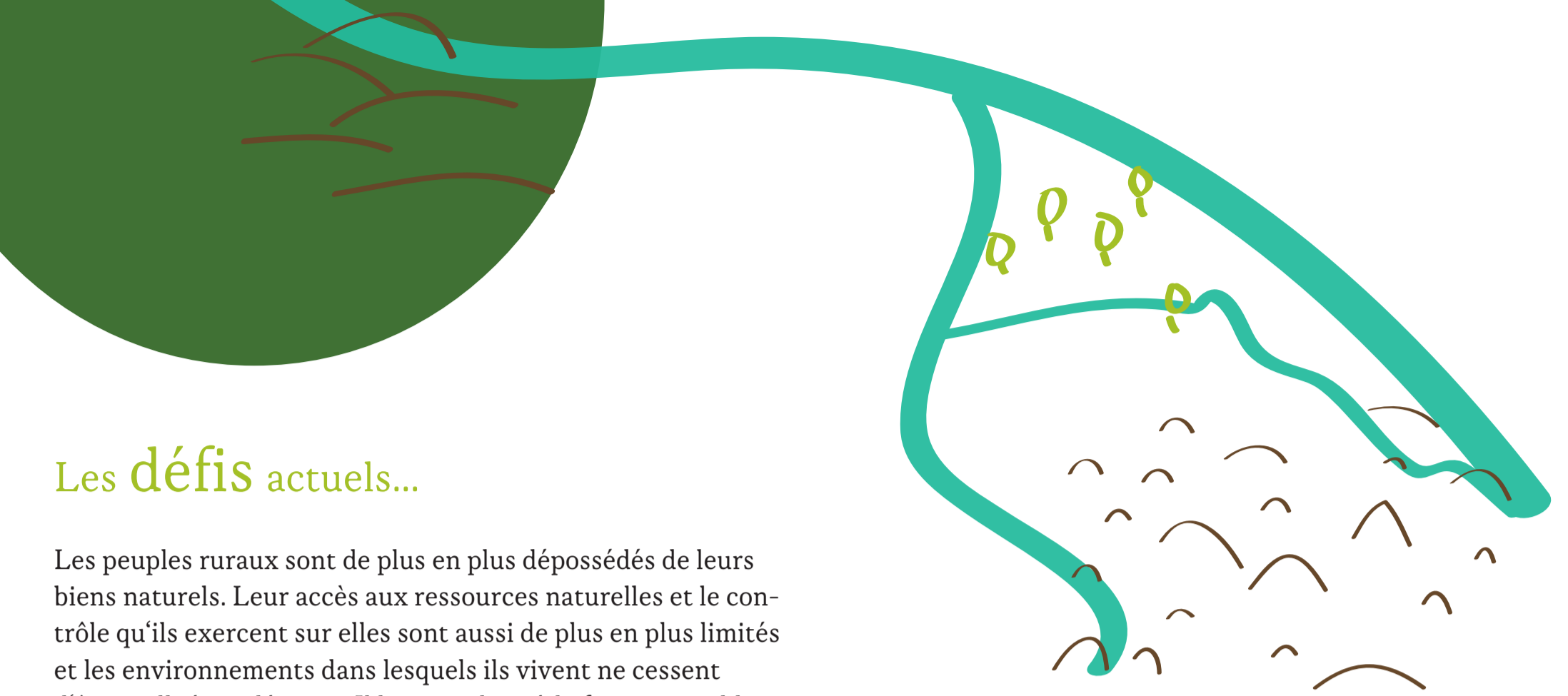
Il existe également une série d'instruments non contraignants réaffirmant les droits du monde rural et visant à en renforcer la protection. Il s'agit notamment de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, d'Observations générales du Comité des droits économiques, sociaux et culturels ainsi que de Directives et principes issues de procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme et d'autres instances de l'ONU comme les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts

...et leur

### droit à l'alimentation?

L'Observation générale N°12 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies stipule que le contenu essentiel du droit à l'alimentation comprend, entre autres, « la disponibilité de nourriture exempte de substances nocives et acceptable dans une culture déterminée, en quantité suffisante et d'une qualité propre à satisfaire les besoins alimentaires de l'individu ».

La disponibilité correspond aux possibilités soit « de tirer directement son alimentation de la terre ou d'autres ressources naturelles, soit de disposer de systèmes de distribution, de traitement et de marché opérants capables d'acheminer les produits alimentaires du lieu de production à l'endroit où ils sont nécessaires en fonction de la demande » (paragraphe 12). Cela implique que semences, plantes et animaux sont aussi indispensables que la terre et l'eau pour se nourrir soi-même. Dès lors, les États parties du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ont l'obligation de respecter, protéger et réaliser l'accès à la nature et son utilisation afin que les peuples puissent se nourrir eux-mêmes dans la dignité.



## Les défis actuels...

Les peuples ruraux sont de plus en plus dépossédés de leurs biens naturels. Leur accès aux ressources naturelles et le contrôle qu'ils exercent sur elles sont aussi de plus en plus limités et les environnements dans lesquels ils vivent ne cessent d'être pollués et détruits. Il leur est donc à la fois impossible de maintenir et de développer leurs économies territoriales et de générer des revenus leur permettant de vivre dans la dignité. Les peuples ruraux souffrent ainsi de manière démesurée de la faim et de malnutrition.

Ils sont aussi souvent victimes de détentions arbitraires, de harcèlement, criminalisés voire tués pour avoir défendu des droits humains. Le nombre effroyable d'assassinats et d'actes de violence perpétrés à l'encontre des peuples ruraux qui tentent de défendre le bien commun (en tant que défenseurs de droits humains) démontre que les lois et mécanismes existants aux niveaux national et international ne suffisent pas. Rien qu'en 2015, plus d'une personne sur trois est morte chaque semaine pour avoir tenté de défendre ses terres, des forêts ou des rivières contre la destruction par les industries. Comme l'explique l'Observatoire du Droit à l'alimentation et à la nutrition 2016 intitulé *Conserver les semences entre les mains des peuples*, le droit aux semences est aussi menacé.

Les systèmes de semences paysans, qui nourrissent la planète depuis des siècles, sont menacés par l'imposition de droits de propriété intellectuelle et de brevets. Les droits des paysans de conserver, utiliser, échanger et vendre des semences sont de plus en plus bafoués par les États pour répondre à l'agenda de l'agrobusiness.

## Des approches nécessaires

Bien que le cadre existant aborde plusieurs aspects des droits du monde rural, des lacunes majeures persistent. Les normes et critères de protection des droits des peuples ruraux se retrouvent dispersés et fragmentés dans bon nombre de traités et d'instruments non-contraignants, qui sont parfois invisibles. La conscience publique de ce cadre est également limitée et, par conséquent, l'application de ces normes reste purement fragmentaire avec des conséquences parfois désastreuses. S'ajoutent à cela de sérieux écarts dans l'application et l'interprétation des normes en matière de droits humains, qui rendent nécessaire la reconnaissance de nouveaux droits, tels que le droit à la terre et le droit aux semences et à la biodiversité agricole.

Parce que les cas de violence se font de plus en plus nombreux, les peuples ruraux harcelés, criminalisés et emprisonnés pour avoir défendu le bien commun, doivent être soutenus par des « systèmes d'avertissement » coordonnés. A cet égard, des processus tels que la rédaction de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales représentent une avancée fondamentale et plus pertinente que jamais.

## À suivre dans le prochain numéro

Ne manquez pas le prochain numéro sur les défis auxquels sont confrontés les enfants pour réaliser leur droit à la alimentation.

Plus d'infos?  
Contact [delrey@fian.org](mailto:delrey@fian.org)